

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres au Conseil Municipal : 11

Convocation du 28/09/2020 - Affichage du

Présents : 10

Excusés : 1

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le Vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

Etaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. BOISSIERE Ridha,
- M. MANSARD Alain,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. HERIN Christophe,
- M. Marc VANNES,
- Mme CORDONNIER Manhattan
- Mme DELY Jean-Michel

Excusés : Mme CREPEL Brigitte*Délibération n°05 du 01 Octobre 2020***DELIBERATION : PAIEMENT DU TITRE POUR LES FRAIS SCOLAIRES 2019 LASSIGNY**

Monsieur le Maire explique,

Au membre du conseil que suite au refus tardif de la commune pour la scolarisation d'un enfant du village dans un autre RPI, la commune est redevable de la somme de 710 € auprès de la trésorerie de Lassigny et propose de payer exceptionnellement ce titre afin de faire cesser les relances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré Accepte à l'unanimité la proposition du Maire et L'autorise à payer le titre de 710 € remis par la trésorerie de LASSIGNY.



MAIRIE de BUS-LA-MESIERE
Pour extrait conforme
Monsieur Barbier Guillaume,
Maire

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du _____ et transmission

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.